



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DISCOURS

Paris, le 14/01/2021
Seul le prononcé fait foi

DISCOURS DE ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, PRONONCÉ A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU COMITÉ MINISTERIEL POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA CULTURE ET LA COMMUNICATION, LE 14 JANVIER 2021

Madame la députée,
Mesdames et messieurs les présidentes et présidents,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion de ce nouveau comité pour l'égalité. Je veux remercier chacune et chacun d'entre vous de votre participation à ces échanges, que vous allez enrichir de vos expériences et vos points de vue variés.

A l'heure où nous sommes tous très fortement mobilisés pour faire face aux terribles effets de la crise sanitaire sur le monde culturel, il est indispensable de continuer à œuvrer avec détermination et efficacité pour faire avancer les autres combats essentiels que nous avons à mener sur le long terme.

L'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement sexuel et sexiste constituent bien entendu des priorités de premier plan.

Grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes figure au cœur des préoccupations du ministère de la Culture, qui a été le premier à se doter d'un comité consacré à cette question.

Vous le savez, puisque j'ai déjà pu l'exprimer par ailleurs, je suis particulièrement attentive au respect de cette exigence fondamentale. Et nous savons, malgré l'ampleur des progrès qui ont été réalisés ces dernières années, que je tiens à saluer, que le monde de la culture est encore beaucoup trop souvent le cadre de situations inacceptables.

Les inégalités et les violences auxquelles les femmes doivent faire face sont à présent largement connues, observées, analysées.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Je veux d'ailleurs saluer le courage de toutes celles qui osent prendre la parole pour dénoncer publiquement les abus dont elles ont été ou sont les victimes.

S'il n'appartient pas à l'opinion publique de juger telle ou telle situation individuelle, de désigner des coupables, ces prises de parole sont nécessaires car elles mettent en lumière les mécanismes structurels qui les ont rendues possibles. Elles contribuent, en complémentarité avec les données statistiques dont nous disposons, à nous donner les armes pour agir de manière adaptée et efficace afin de protéger et donner les mêmes chances à l'ensemble de nos concitoyens.

Face à cette réalité qu'il n'est plus possible d'ignorer, nous ne pouvons plus reculer !
Nous devons nous donner les moyens d'agir pour que l'égalité ne soit plus seulement un objectif partagé, pour qu'elle se traduise en actes, dans chacune des filières culturelles, dans un horizon temporel proche et réaliste.

Ce mouvement est en marche. Ce comité en est l'un des signes concrets. Depuis sa dernière réunion, qui remonte à plus d'un an du fait de la situation exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés, de nombreuses avancées ont été mises en œuvre.

Ces avancées, nous les devons à la mobilisation des institutions publiques, de l'ensemble de leurs partenaires et des acteurs associatifs. Nous les devons à l'implication de chacune et chacun d'entre vous qui participez à ce comité ministériel.

Ces avancées accompagnent un mouvement de fond qui concerne tous les secteurs professionnels, qui touche la société française dans toutes ses composantes. Ces évolutions, cette révolution, suscitent un débat passionné, souvent enflammé et même ouvertement conflictuel, ouvrant à la voie à des positions parfois radicales. Le monde de la culture se situe d'ailleurs à l'épicentre de ces débats, et c'est donc avec une responsabilité particulière qu'il nous faut œuvrer de manière résolue et constructive, dans un état d'esprit lucide et apaisé.

Je le disais, de nombreux accomplissements peuvent d'ores et déjà être mis à notre actif.
Il m'est tout à fait impossible d'esquisser un bilan exhaustif en quelques mots, et les interventions qui vont suivre permettront de dresser un panorama plus complet des initiatives mises en œuvre dans chacun des secteurs culturels.

Je pense notamment au secteur du cinéma et de l'audiovisuel, fortement mobilisé sur ces enjeux.

La troisième édition des Assises pour l'égalité, la parité et la diversité qui ont eu lieu il y a quelques semaines ont été l'occasion de faire le point sur ce sujet.

Y ont été présentés les dispositifs nés de l'engagement commun des professionnels et du CNC, et en particulier le conditionnement du versement des aides au respect d'obligations strictes en matière de prévention et de détection des violences sexuelles et sexistes.

C'est un acte extrêmement fort qui responsabilise l'ensemble des acteurs de la filière et garantit la mise en place de moyens concrets et efficaces au bénéfice de tous.

Je salue la mise en œuvre d'une démarche analogue pour la filière musicale.



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Depuis quelques jours, l'accès aux aides versées par le Centre national de la musique est conditionné au respect d'un protocole de prévention et de traitement des situations de violence sexuelle et sexiste.

Elaboré en concertation étroite avec les représentants de l'ensemble des professionnels concernés, ce protocole prévoit que les employeurs assurent la formation de leurs équipes permanentes et de l'ensemble des intervenants afin que chacune et chacun puisse être à même d'identifier, de repérer les situations problématiques. Un dispositif de signalement efficace doit être accessible afin que chaque situation soit traitée et fasse l'objet d'une réponse adaptée. La protection des victimes présumées et des éventuels témoins doit également être garantie.

L'action du CNM en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ne se résume pas seulement à la mise en place de ce protocole de lutte contre les situations de violence. Elle repose sur une approche globale, qui vise à encourager les initiatives des acteurs de la filière par le biais d'aides spécifiques dont le montant est en progression constante, ainsi qu'un volet d'observation.

Ainsi, nous connaissons très prochainement les résultats de l'étude menée sur la place des femmes dans les festivals, dans tous les champs musicaux. Les festivals sont un champ d'étude particulièrement intéressant, qui devrait livrer de riches enseignements dans la mesure où ces manifestations jouent un rôle moteur dans la promotion des talents et les trajectoires professionnelles des artistes.

Sur le long chemin vers l'égalité, nous pouvons compter sur de nombreuses initiatives émanant des professionnels de la musique. Pour n'en citer qu'une, parmi de nombreux projets et réalisations, j'évoquerai le grand concours international de cheffes d'orchestre, « La Maestra », organisé par la Philharmonie de Paris et le Paris Mozart Orchestra. Etant donnée la très faible représentation des femmes dans la profession, je souhaite que ce concours puisse être pérennisé, car il est essentiel que les femmes cheffes d'orchestre connaissent une visibilité à la hauteur de leur talent.

Autre secteur auquel nous devons accorder une attention spécifique : les médias.

Le rapport que m'a remis la députée Céline Calvez, en septembre dernier, sur la place des femmes dans les médias en période de crise a dressé un diagnostic approfondi de la situation dans la presse comme dans les médias audiovisuels, dont les enseignements vont bien au-delà des seules périodes de crise. Les recommandations formulées dans ce rapport parlementaire alimentent nos discussions avec les représentants du secteur, qui partagent la volonté de faire progresser la parité à la fois parmi les professionnels du secteur et dans les contenus d'information qu'ils produisent et diffusent. Sur les 26 préconisations du rapport, 24 seront mises en œuvre avec l'appui de la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Elisabeth Moreno, en lien avec le CSA et bien évidemment grâce à l'implication des médias eux-mêmes. Ces préconisations contribueront à améliorer, structurellement, la place des femmes dans les médias.

L'engagement fort du ministère de la Culture en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences et les discriminations au travail implique également qu'il fasse lui-même preuve d'une exemplarité absolue dans ce domaine.

Pour cela, l'injonction ne suffit pas.

La prévention et le traitement de tels faits et agissements requièrent un savoir être, mais surtout un savoir-faire. Voilà pourquoi il était impératif de mieux outiller les professionnels de mon Ministère et de renforcer leur accompagnement.



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Je viens donc d'adresser un ensemble de fiches « Réflexe » à l'ensemble de mes services et des établissements publics, y compris les écoles. Ces fiches pratiques apportent un appui opérationnel pour accompagner concrètement les équipes dans la détection et le signalement des faits, la conduite de procédures administratives et le cas échéant pénales.

Ces fiches rappellent également la nécessité de développer une culture de la prévention des violences, du recueil des signalements et de l'accompagnement des victimes.

Elles rappellent l'importance des canaux de signalement existants au sein du Ministère, et en particulier les cellules d'écoutes AlloDiscrim/AlloSexism.

Mais, en complément, il est indispensable que les encadrants jouent pleinement leur rôle et exercent la responsabilité qui est la leur. J'ai donc demandé à mon administration de généraliser et de réaffirmer les enjeux de la prévention des violences et de respect de l'égalité dans les lettres de mission des dirigeants ainsi que dans les outils de dialogue de gestion établis entre mon Ministère et ses établissements publics.

J'attache une importance particulière à la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes dans les écoles, car c'est là que se retrouvent les jeunes à une étape décisive de leur parcours professionnel et leur parcours de vie, et que se forment les habitudes de travail et de la vie en société.

Les établissements nationaux d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de la Culture sont, je le sais, déjà engagés dans cette lutte qui nécessite une mobilisation de long terme. Ils mènent des actions afin de répondre concrètement aux situations de violence et de harcèlement sexuel et sexiste.

C'est pour soutenir ce mouvement que je souhaite que l'ensemble des fiches « réflexes » que j'ai évoquées soient complétées par un dispositif d'information spécifique à l'attention des étudiants des écoles. Je souhaite que ce « kit complémentaire » soit constitué d'ici à la mi-février, et que son élaboration associe des représentants des écoles, afin qu'il soit adapté aux réalités de terrain.

En outre, je souhaite que les écoles nationales puissent proposer à leurs élèves des actions de sensibilisation et de formation à la lutte contre les violences et le harcèlement à caractère sexuel et sexiste. Pour que cette ambition se traduise rapidement, le Ministère les accompagnera financièrement.

Au-delà des établissements d'enseignement supérieur culturel, qui doivent être à l'avant-poste de notre action, nous devons veiller à mobiliser l'ensemble des acteurs culturels dans nos territoires.

C'est le sens du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes qu'élabore le ministère de la Culture avec les fédérations de collectivités territoriales.

Ce plan d'action est conçu dans le cadre du Conseil des territoires pour la culture, cette instance essentielle qui permet d'articuler l'action de l'Etat avec celle, tout à fait primordiale, des collectivités, en lien avec les DRAC. Le contenu de ce plan d'action sera présenté lors d'une prochaine réunion du CTC.

Il définira des priorités communes et les moyens que chacun s'engagera à mettre en place afin de déployer des actions concrètes dans tous les lieux culturels, et notamment les lieux culturels de proximité que sont les bibliothèques et les médiathèques, partout en France.



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin, les enquêtes sur la composition des équipes au sein des entreprises dans le domaine des arts et de la culture dressent un constat encore déséquilibré de la place des femmes. La stratégie d'accélération dans les industries culturelles et créatives que le ministère de la Culture porte et qui est doté de 400 millions d'euros financés par le quatrième programme d'investissements d'avenir, nous offre une opportunité unique d'améliorer la place des femmes dans l'économie de la culture. C'est un enjeu fort pour lequel il m'a semblé indispensable d'inscrire, au sein de cette stratégie d'accélération, un axe porteur de parité, d'égalité et de diversité.

Voilà donc les axes structurants de l'action que mène le ministère de la Culture en faveur de l'égalité, aux côtés de l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, des professionnels de la culture qui proposent des solutions concrètes et efficaces afin que notre pays progresse chaque jour sur la voie de l'égalité réelle.

Nous sommes tous ici bien conscients que nous ne sommes pas encore au bout du chemin. Mais chaque réalisation est une étape décisive qui nous rapproche de l'objectif qui mobilise l'ensemble du Gouvernement : l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous laisse à présent la parole afin que vous puissiez nous faire part des actions mises en œuvre dans chacun des domaines que vous représentez. Je vous remercie.